



Indemnités REP et REP+ pour les AESH : un geste ? Non, un dû !

COMMUNIQUÉ

À l'ouverture des concertations sur la revalorisation salariale des personnels, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé que l'enveloppe budgétaire prévue pour les indemnités REP et REP+ des AEd concernerait également les AESH comme d'autres catégories (AS, Psy-En, conseiller-ères pédagogiques...).

Le ministère anticipe, sans doute, des recours au Conseil d'État qui trancheraient logiquement la question dans le même sens pour les AEd.

Mais c'est aussi une forme de réponse aux nombreuses mobilisations des AESH sur la question salariale.

Pour autant, les AESH, dans leur ensemble, doivent-elles remercier pour « ce geste » ? Cette indemnité aurait dû être versée automatiquement depuis longtemps et rappelons qu'elle ne concernera que celles et ceux qui travaillent en REP et REP+. Les AESH qui ont exercé pendant des années en éducation prioritaire et qui n'ont rien eu apprécieront !

Beaucoup d'AESH travaillent en milieu rural (non classé en zone prioritaire) et doivent parcourir des centaines de km à travers leur PIAL. Les procédures de remboursement sont d'une grande complexité et sont souvent versées avec une année de décalage.

De même le, ministre n'a pas dit un mot sur un « bug » national du logiciel servant de support aux payes des AESH qui ont été retardées et versées de manière incomplète. En clair, des centaines d'AESH ont perçu en moyenne 600€ avec retard et n'auront le complément qu'autour du 10 octobre. D'autres AESH ont vu disparaître de leur bulletin de paye la participation de l'employeur à la mutuelle.

Finalement lors de cette première réunion, le ministre n'a rien dit sur des augmentations indiciaires de l'ensemble des AESH, il y a pourtant urgence pour une profession dont le salaire moyen n'est que de 800 € !

Donc, non monsieur le ministre, le compte n'y est pas. La CGT Éduc'action exige l'ouverture immédiate de négociations salariales pour améliorer la grille indiciaire des AESH et leur assurer un temps complet à 24h devant élèves. Elle continue à exiger la création d'un corps de catégorie B pour ces personnels.

Montreuil, le 4 octobre 2022